

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mercredi 4 novembre 2015 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 27 octobre 2015

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Dominique Léon, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Stéphanie Cornet, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

PROCURATIONS : Brigitte Louarn a donné procuration à Cécile Marchand.

Philippe Mahé a donné procuration à Yvon Mahé

SECRETAIRE DE SÉANCE : Dominique Léon

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2015 :

Vote favorable à l'unanimité.

2-Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD):

Rapporteur : Yvon Mahé

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou PADD doit être débattu au sein du conseil municipal conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, qui stipule qu'« un débat doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU... »

Qu'en Mars 2015, celui-ci avait fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal et avait été adopté par le conseil municipal.

Que lors de la première réunion avec les personnes publiques associées, celles-ci avaient souhaité que la commune complète ce document pour permettre une meilleure compréhension des services.

C'est pourquoi, le projet est de nouveau présenté au conseil municipal.

Vote à l'unanimité

3-signature du marché « Assurances » :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SMACL, pour un montant de 6 220.13 € TTC (lot 1 : Assurance dommages aux biens), 2 232.89 € TTC (lot 2 : Assurance responsabilité) et 2 140.80 € (lot3 : assurance véhicules) et avec l'entreprise Groupama pour un montant de 19 675.51 € TTC (lot 4 : assurance statutaire), ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

4- Délégation du Maire :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de modifier la délégation du Maire, compte tenu du nouveau décret, et de permettre à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » .

Vote à l'unanimité.

5-: Commission Communale CAO :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la démission de M. Prosper Amossé et de remettre en place la composition de la commission d'Appel d'Offres telle qu'approuvée en 2014 initiale (M. le Maire : président, membres titulaires : M. Jacobert, M. Cottin et Mme Monvoisin, membres suppléants : Mme Marchand et M. Ricordel).

Vote à l'unanimité.

6-Tarifs Assainissement 2016 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la revalorisation du montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2016, à savoir 0.5445 € (part proportionnelle) et 34.41 € (part fixe),

Vote à l'unanimité.

7- Taux taxe d'Aménagement

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré de modifier le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 et de fixer le taux à 2.6%

Vote à la majorité (16 pour, 2 contre et 1 abstention).

8- CCPR : Modification des statuts :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. le Maire informe que suite au déménagement des services de la communauté de communes du Pays de Redon, il convient de modifier le siège de la communauté de communes.

Ainsi l'article de 3 des statuts doit être modifié, comme suit : « Le Siège de la communauté de communes du Pays de Redon est fixé à Redon, 3 rue Charles Sillard ».

Vote à l'unanimité.

9- CCPR : convention de prestation et d'entretien du patrimoine communautaire:

Rapporteur : Daniel Cottin

La communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent, une nouvelle convention de prestation et d'entretien du patrimoine communautaire afin d'intégrer les tarifs de remboursement.

Ainsi, afin de maintenir la qualité de service rendu aux usagers, la convention CCPR-communes acte un travail collaboratif entre les structures dans les champs d'interventions définies (voirie, bâtiments, environnement), mais également dans les modalités d'interventions et de remboursement aux communes.

Il est proposé aux communes, les tarifs suivants avec un effet au 01/01/2015 :

- Main d'œuvre tout corps d'état (y compris petit outillage) : 30 € de l'heure,
- Chauffeur avec engin (tractopelle, camion benne...) : 45 € de l'heure,
- Chauffeur avec engin spécifique (nacelle, hydro cureuse...) : 90 € de l'heure
- Bouchage nids de poule en enrobés : 35 € l'unité

Vote à l'unanimité.

10- convention ERDF : Servitudes :

Rapporteur : Daniel Cottin

M. le rapporteur informe le conseil municipal qu'ERDF propose plusieurs conventions de servitudes (ci-jointes) afin de pouvoir installer :

-un poste de transformation au lieudit Les Clos des Fosses / Lourmel avec une indemnité de 2 019.51 € pour permettre l'installation d'une clôture,

-un poste de transformation au lieudit Pont Miny, sans indemnité

-un poste de transformation Rue du Stade, sans indemnité avec néanmoins un revêtement de type bois

-une armoire de coupure à l'Ilette, sans indemnité

-une servitude de tréfonds au Mottais pour permettre le passage d'une ligne électrique, sans indemnité

L'ensemble de ces postes ou armoire sont nécessaires pour le futur enfouissement de la ligne 20 000 Volts.
Vote à l'unanimité.

11- Protection sociale : Adhésion au CNAS :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de se retirer du COS 44 à compter du 31/08/2016, décide d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2016, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier et à faire procéder à la désignation des délégués locaux, De désigner Mme Panhéleux Marie-Thérèse, comme élu référent du CNAS, de verser au CNAS une cotisation égale à 0,86 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2016 de la commune.

Vote à l'unanimité.

12- Rapport annuel sur la qualité de l'eau :

Rapporteur : Ronan Maray

M. le rapporteur rappelle à l'ensemble du conseil municipal que la gestion du service public d'eau potable est assuré par Veolia Eau dans le cadre d'un nouveau contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2012 et se terminant au 31/12/2019.

Pour la commune de Fégréac, le nombre d'abonnés est en recul entre 2013 et 2014 (466 abonnés en 2014 contre 472 en 2013). L'évolution globale de la consommation d'eau potable sur notre secteur est de +2.28 %.
La tarification : reconduction du tarif 2013 (soit 2.19 € TTC par m³).

Le rapporteur indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie,

13- Rapport annuel du délégataire Nantaise des Eaux :

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2014 du fermier la Nantaise des eaux qui souligne un bilan d'affermage positif.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie,

14- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Au vu de ce rapport, il apparaît la poursuite de la baisse des ordures ménagères résiduelles (-1.5%) ainsi qu'une baisse du tonnage en déchetterie et des recyclages qui augmentent.

Néanmoins, ce service public reste toujours déficitaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie,

15- Vœu concernant la desserte de la gare de Redon en TGV directs :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire propose au conseil municipal :

-D'apporter notre soutien plein et entier aux propositions d'augmentation du nombre de TGV directs Redon-Paris et Paris-Redon et à la démarche de mobilisation engagée

-D'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017,

-De revoir les horaires de desserte afin que « la journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée,

-De favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV.

Vote à la majorité (18 pour et 1 abstention).

16- comptes-rendus de commissions et délégations :

Commission vie sociale :

Un questionnaire est en cours de préparation pour les jeunes 16-20 ans et sera diffusé à compter du mois de janvier.

Commission enfance-jeunesse :

La commission demande l'inscription d'une somme de 10 000 € pour l'achat de jeux d'enfant. Un premier jeu serait installé à côté de la Salle des Sports et un second jeu au centre bourg (projet Centre Bourg).

Nombre d'enfant inscrit dans les écoles : 196 enfants à l'école de la Madeleine et 94 à l'école St Charles.

Une psychologue scolaire est arrivée à l'école publique primaire et travaille deux fois par semaine pour l'ensemble du canton.

CME :

Election du CME, le 27/11/2015 de 10h à 12h.

Visite de l'Assemblée Nationale le 30/03/2016.

Commission Centre Bourg :

-Réunion plénière avec l'ensemble du conseil municipal, le 25/11/2015 à 20h00.

-Prochain réunion avec la commission extra-municipale : le 09/12/15

Commission culture :

-1^{er} RDV de la Forge : le 20/11/15 à 20 h.

-Intention de travailler sur le thème du festival du clavier pour l'année prochaine.

-Résidence d'artiste : les Involtes du 24/01/16 au 31/01/16

Commission Agricole :

Réunion publique avec le cabinet Ouest Aménagement actualisant les zones humides de la commune, le 05/11/15 à 20 H Salle Valériane.

Commission Communication :

Article du bulletin à transmettre avant le 16/11/15.

Prévoir une photographie de l'ensemble du conseil municipal suite à l'arrivée de Prosper Amossé.

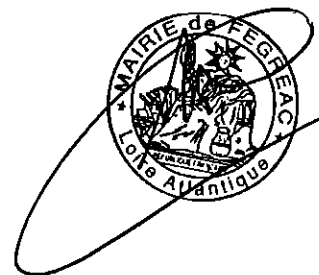
Formation élus :

Bilan positif des formations intercommunales proposées aux élus. Il y a eu 8 formations organisées comprenant 11 à 15 élus par formation.

Planning des commissions : Le planning des commissions est disponible sur l'Agenda Google des Elus.

Le Maire clôt le conseil à 22 h 30

Le Maire
Yvon MAHE



Prochain conseil municipal : 07/12/2015 à 20h00
15/12/2015 à 20h00